



Syndicat local FO justice CP de VLM

Madame la directrice,

A la suite de notre entretien concernant l'obligation qui serait faite aux grades de saisir les informations issues des pièces de justice lors de l'écrou des personnes détenues, FO VLM tient à vous faire part du profond mécontentement et de l'incompréhension des personnels concernés.

Une nouvelle fois, une charge de travail supplémentaire est envisagée sans réelle prise en compte des réalités du terrain. Les gradés nous alertent unanimement sur les difficultés que représenterait cette mission, alors même qu'ils n'ont bénéficié que d'une formation limitée et que l'analyse des pièces de justice ne peut être réduite à une simple formalité administrative.

Contrairement à ce qui a pu être avancé, cette tâche ne se résume pas à quelques secondes de saisie. Elle nécessite du temps, de la vigilance et une parfaite compréhension des documents judiciaires. Les personnels concernés estiment que le temps nécessaire à cette opération est largement sous-évalué, particulièrement lorsqu'il s'agit de situations pénales complexe.

Cette décision serait particulièrement pénalisante pour les gradés postés lorsqu'ils assurent le service de nuit. Déjà fortement sollicités par leurs nombreuses missions et responsabilités, ils devraient consacrer un temps supplémentaire important à l'analyse et à la saisie des pièces de justice.

Les conséquences ne concerneraient pas uniquement les gradés. En rallongeant la durée des procédures d'écrou, c'est l'ensemble de la chaîne de prise en charge qui serait impactée. En service de nuit, les personnels devraient patienter davantage avant que les formalités d'écrou ne soient terminées, retardant ainsi la prise en charge et la remise en cellule des personnes détenues.

Cette charge supplémentaire mobiliserait également plus longtemps les gradés au détriment de leurs autres missions, réduisant de fait leur disponibilité sur la détention au moment où leur présence est essentielle. Cette problématique serait encore plus marquée les week-ends et les jours fériés, lorsque les effectifs sont déjà contraints et que les gradés doivent assurer de nombreuses responsabilités simultanément.

C'est pourquoi FO vous demande de recevoir les personnels concernés et d'engager une véritable réflexion avec eux avant toute mise en œuvre de cette mesure, afin d'en évaluer la faisabilité, les conséquences et l'impact réel sur le bon fonctionnement du service.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le secrétaire local

De Sinno etienne